RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

Décision du 4 avril 2024
portant inscription sur la liste provisoire des variétés de sarrasin admises à la certification

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le décret n° 62-585 du 18 mai 1962 modifié relatif au groupement national interprofessionnel dans le domaine des semences et plants (SEMAE) ;

Vu l'arrêté du 3 avril 1990 portant ouverture d'une liste provisoire de variétés de sarrazin admises à la certification ;

Vu l'arrêté du 6 juillet 2022 homologuant le règlement technique général de la production et du contrôle en vue de la certification des semences et des plants ;

Vu l'arrêté du 22 février 2012 homologuant le règlement technique annexe des semences certifiées de sarrasin et le règlement technique annexe des semences certifiées de céréales autogames,

Décide :

Article 1er

Sont inscrites sur la liste provisoire des variétés de sarrasin admises à la certification, dans les conditions prévues par les arrêtés susvisés, les variétés de sarrasin désignées ci-après :

Espèce	Dénomination	Obtenteur(s)	Responsable(s) du maintien de la variété en sélection conservatrice
Sarrasin	Bamby	Saatzucht Gleisdorf GmbH (AT)	Saatzucht Gleisdorf GmbH (AT)
Sarrasin	VB Nojai	Lithuanian Research Center for Agriculture and Foresty (LT)	UAB AGROLITPA (LT)
Sarrasin	MHR Korona	Malopolska Hodowla Roslin HBP Sp. z.o.o. (PL)	Malopolska Hodowla Roslin HBP Sp. z.o.o. (PL)
Sarrasin	Esquire	P.H. Petersen Saatzucht Lundsgaard GmbH (DE)	P.H. Petersen Saatzucht Lundsgaard GmbH (DE)
Sarrasin	Zirka	Apsov sementi S.p.A. (IT)	Apsov sementi S.p.A. (IT)

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait le 4 avril 2024

Pour le ministre et par délégation :
La directrice générale de l'alimentation,
M.FAIPOUX

Maud FAIPOUX ID Signature numérique de Maud FAIPOUX ID